tous que les droits de péage fussent abolis, en particulier les automobilistes qui doivent traverser des ponts et qui n'aiment guère à acquitter ces droits. Il ne faut pas perdre de vue, cependant, que les provinces et les municipalités ont certaines responsabilités, en vertu de la constitution, et que le Dominion en a d'autres.

Sauf erreur, le pont Jacques-Cartier devrait relever uniquement de la province et de la municipalité. Toutefois, vu les circonstances qui existaient alors, on a obtenu du gouvernement fédéral qu'il se chargeât de l'établissement de ce pont, par l'entremise du Conseil des ports nationaux. Le gouvernement a conclu un accord tripartite avec la ville de Montréal, la province de Québec et le Conseil des ports nationaux ou plutôt le prédécesseur de ce dernier, la Commission du port de Montréal, en vue de l'aménagement de ce pont, la municipalité de la ville de Montréal devant acquitter le tiers des frais d'exploitation, la province, un autre tiers, et le gouvernement fédéral, le dernier tiers. Depuis 1944, la ville n'ayant pas rempli ses obligations, le Conseil des ports nationaux a dû lui intenter un procès parce qu'elle n'a acquitté sa part des frais d'exploitation ni en 1944, 1945, 1946 ni jusqu'à présent en 1947. La province qui a pris la même attitude, n'a pas versé ses contributions depuis 1944. Les honorables députés qui ont épousé cette cause se rendront compte, j'en suis sûr, que, la municipalité de Montréal, ayant consenti, en vertu d'une loi et, antérieurement, d'un projet de résolution, à verser sa part des frais et qu'elle refuse maintenant de l'acquitter, le gouvernement fédéral ne peut envisager avec beaucoup d'enthousiasme l'abolition des droits de péage.

M. PINARD: Je ne voulais pas aborder ce point puisque l'affaire est en instance. La ville et le gouvernement ont peut-être eu quelque raison de refuser d'acquitter leur quote-part des frais. Je ne crois pas que nous devrions poursuivre l'examen de cette question.

L'hon. M. CHEVRIER: Il n'en reste pas moins vrai que ces organismes se sont engagés par contrat à acquitter une partie des frais d'entretien et d'exploitation. A tort ou à raison, depuis assez longtemps ils refusent de le faire, bien qu'ils s'y soient engagés et qu'ils aient commencé à faire des versements. On demande maintenant au gouvernement fédéral d'abolir le péage. Je suis certain que les honorables députés ne voudraient pas, et ils se sont d'ailleurs exprimés en ce sens, que le gouvernement fédéral ou ses orga-

nismes l'abolissent sans que d'autres négociations aient eu lieu. Ils estiment, j'en suis sûr, qu'un accord devrait préalablement intervenir. Je n'hésite pas à dire aux deux honorables députés que le Conseil des ports nationaux est disposé à entamer des négociations avec la ville de Montréal et la province de Québec, en vue d'abolir les droits de péage et d'en venir à un règlement qui tiendrait compte des sommes que le Conseil des ports nationaux et d'autres organismes ont dépensées, de façon que le gouvernement fédéral ne subisse pas seul la perte résultant de l'abolition du péage. Ni l'honorable député ni aucun autre membre du comité ne prétendra, j'en suis sûr, que le péage sur ce pont dût être aboli aux dépens du gouvernement fédéral. Je rejetterais certainement une telle proposition, comme le feraient sans doute les deux honorables députés.

M. PINARD: Je songeais à cela, mais j'avoue que je commence à désespérer de la possibilité de négocier avec le gouvernement actuel de la province de Québec.

L'hon. M. CHEVRIER: Quoi qu'il en soit, je tiens à dire que le Conseil des ports nationaux ne se refuse aucunement à entamer des négociations mais quelqu'un devra en prendre l'initiative. La députation qui est venue à mon bureau il y a quelque temps m'a demandé quels étaient les projets du Gouvernement. J'ai simplement exposé les faits. Je répète ce soir cette déclaration, savoir que nous sommes disposés en tout temps à entrer en pourparlers en vue de l'abolition des péages, pourvu qu'on s'en tienne à des propositions sensées et acceptables. Nous vendrons le pont Jacques-Cartier à la province ou à la municipalité si elles consentent à attribuer une valeur raisonnable. Je ne désire pas entrer dans les détails.

J'ajoute un mot cependant à propos de la situation du National-Canadien en ce qui a trait au pont Victoria. La question n'est pas nouvelle. L'honorable député a déclaré qu'elle était venue sur le tapis, à la Chambre, il y a quarante ans, alors qu'on avait demandé, sans succès, l'abolition des péages. Rien n'a été fait parce que, cette fois-là également, leur suppression devait s'effectuer aux dépens du gouvernement fédéral seulement. Celui-ci, par l'entremise de son agent, le National-Canadien, a toujours été d'avis que cela n'était pas acceptable. Dès 1942, le National-Canadien a informé le sous-ministre des Transports qu'il consentirait à l'abolition des péages, sous réserve des conditions suivantes:

Le National-Canadien consentira à la suppression du péage pour les automobiles de promenade et leurs occupants, sur le pont Victoria, pourvu qu'il puisse en arriver avec

[L'hon. M. Chevrier.]